

Handicap et Formation : Sécuriser les parcours avec le Dispositif de Formation Accompagnée



17/06/2025

fagerh



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

Animatrice et intervenants



Animatrice :

Chloé GUILLAIN

Cheffe de projet Démarche H+ Formation
Alter Egal

fagerh

Intervenants :

Thierry CHOSSON

Délégué régional Fagerh
Directeur ESRP La mothe

&

Margaux SALOMÉ

Chargée de mission DFA
Fagerh ARA



Renforcer l'inclusion dans la formation : un engagement partagé !

*offre aux personnes en situation de handicap un choix de formation plus large. **Jacques BLANCHET***



**Les prestations de Formation
Accompagnée**

Dispositif Formation Accompagné (DFA) en ARA

14 fiches experts ESRP

Le référent H+ Formation

Communiqué de presse

La réadaptation professionnelle

Le dispositif de formation accompagnée

Les prestations d'évaluation conseil

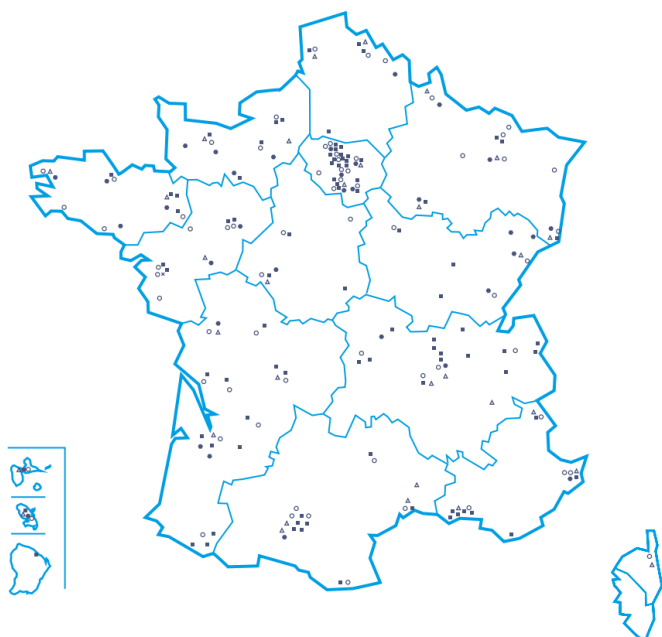
Au service du DFA

La réadaptation professionnelle

fagerh



Une répartition nationale



Et quelques chiffres



55 associations et organismes gestionnaires



320 millions €/an, financement assurance maladie



78 ESRP

Établissements et services de réadaptation professionnelle



32 UEROS

Unité expérimentale d'évaluation, de réentraînement et d'orientation sociale et professionnelle



20 000 personnes accompagnées/an



58 ESPO

Établissements et services de pré orientation



63% retrouvent un travail dans les 12 mois



74% obtiennent un diplôme

Les 3 types d'établissement et leur offre de service

UROS

Évaluation des séquelles physiques et cognitives ainsi que des capacités pour envisager une réinsertion professionnelle

Élaboration d'un programme de réentraînement à la vie active

Proposition d'une orientation appropriée

Durée : max 24 mois

ESRP

Détermination et réalisation du projet professionnel

Actions de formation préparatoires, certifiantes, qualifiantes ou diplômantes

Accompagnements médico-psycho-sociaux et à caractère professionnel vers et dans l'emploi

Durée : de 1 à 3 ans selon formation

ESPO

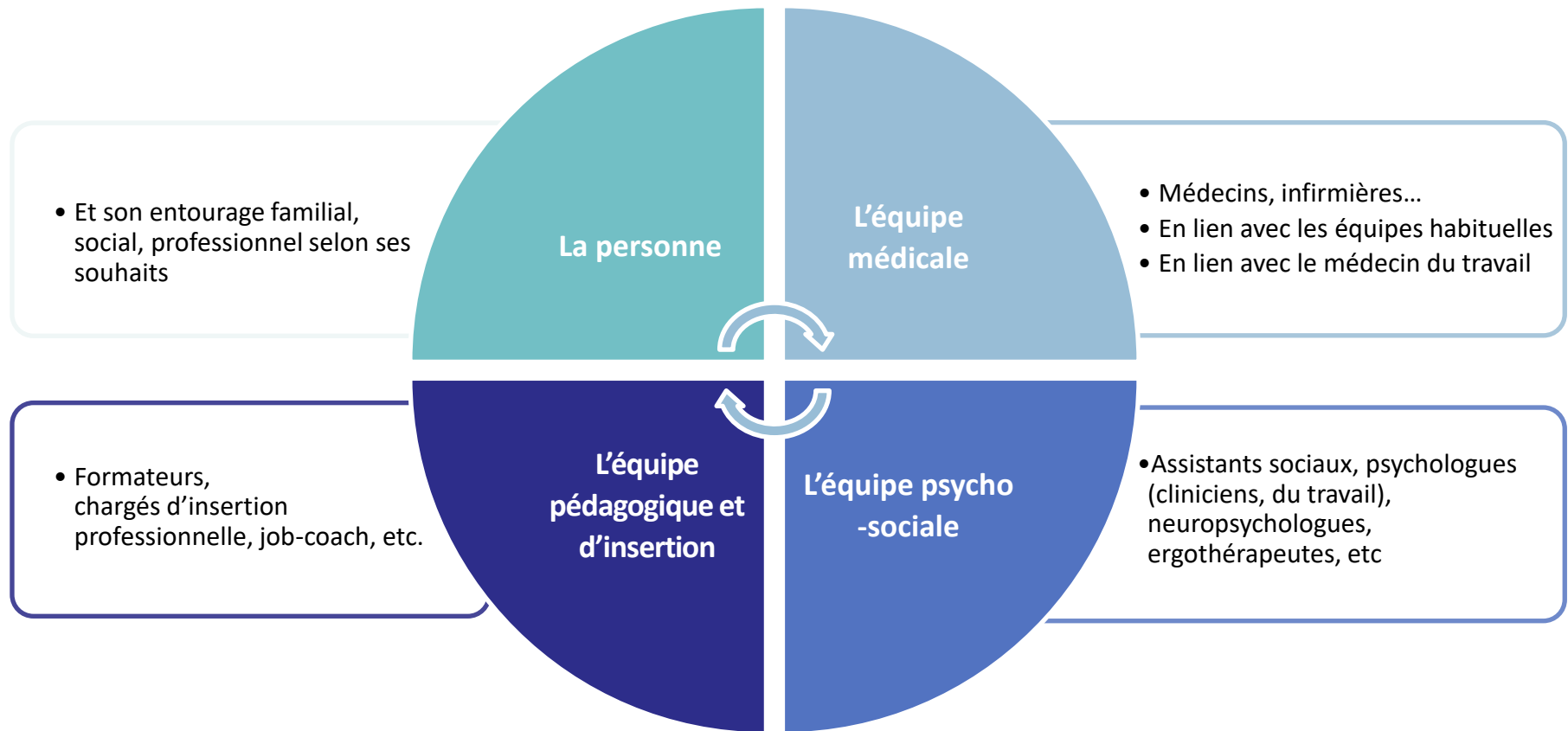
Évaluation médico-psycho-sociale de la distance à l'emploi

Élaboration d'un projet professionnel

Mise en œuvre en lien avec l'environnement

Durée : max 14 semaines sur 24 mois

La réadaptation professionnelle : une exigence pluridisciplinaire



La réadaptation professionnelle



Pour qui ?

- Toute personne porteuse d'un projet d'insertion, à partir de 16 ans
- Pour laquelle le recours au droit commun n'est pas possible sans soutien médico-social
- Bénéficiaire de l'OETH*

*OETH : Obligation d'Emploi des Travailleurs Handicapés

Pour quoi ?

- L'accompagnement vers l'insertion durable
- En subsidiarité du droit commun, dès lors qu'un soutien médico-social est nécessaire
- La réparation du préjudice d'éloignement de l'emploi du fait du handicap

La réadaptation professionnelle



Comment ?

- Demande par la personne à la MDPH (Maison Départementale du Handicap)
- Orientation par la CDAPH*

*CDAPH : Commission pour les Droits et l'Autonomie



Sous quel statut ?

- Statut de stagiaire de la formation professionnelle rémunéré par la Région Ara (dans la majorité des situations)
- Prise en charge des :
 - Coûts pédagogiques (Assurance Maladie)
 - Frais d'hébergement
- Frais de restauration et de transport (sous conditions)

La réadaptation professionnelle : au cœur d'un système



Les conseillers du Réseau Pour l'Emploi



Les référents insertion professionnelle des MDPH / MDA



Les usagers, les associations d'usagers



Le réseau COMETE



Les ESMS enfants : IEM, DITEP, SESSAD, etc. / ESMS adultes : SAVS, SAMSAH, les ESAT, les ESRP/ESPO, etc.



Les opérateurs de formation

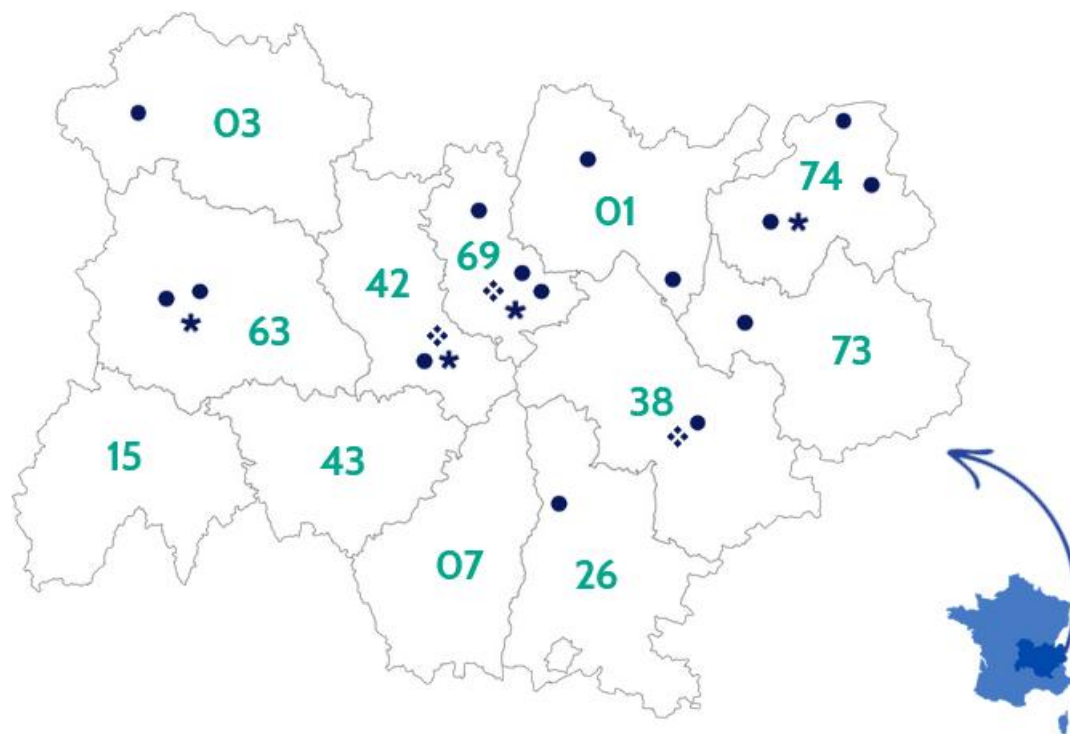


Employeurs publics ou privés
Service de prévention et de santé au travail (SPST) / Cellule Prévention de la Désinsertion Professionnelle

La réadaptation professionnelle en Auvergne Rhône Alpes

Délégués régionaux :

Thierry CHOSSON et Jean-Jacques OGIER : thierry.chosson@fagerh.fr et jean-jacques.ogier@fagerh.fr



- Etablissements et Services de Réadaptation Professionnelle (ESRP) et leurs antennes
- ★ Etablissements et Services de Préorientation (ESPO)
- ❖ Unité d'Evaluation de Reclassement et d'Orientation Socio-professionnelle (UEROS)

La réadaptation professionnelle en Auvergne Rhône Alpes

Délégués régionaux :

Thierry CHOSSON et Jean-Jacques OGIER : thierry.chosson@fagerh.fr et jean-jacques.ogier@fagerh.fr

3 UEROS

4 ESPO

11 ESRP

**16 offres d'orientation
professionnelle**

pour élaborer un nouveau projet professionnel

26 offres préparatoires

pour développer les prérequis des formations
qualifiantes

77 formations dans plus de 10 secteurs d'activités
pour changer de métiers



Un total de plus de **3 500** personnes accompagnées par an

La réadaptation professionnelle en Auvergne Rhône Alpes

Délégués régionaux :

Thierry CHOSSON et Jean-Jacques OGIER : thierry.chosson@fagerh.fr et jean-jacques.ogier@fagerh.fr

7 dispositifs “publics spécifiques”

Déficience visuelle, Public jeune (16-25 ans), Français langue étrangère (FLE), Handicap psychique, Trouble du neurodéveloppement, Trouble du spectre de l'autisme, UEROS

**1 dispositif DFA inter-ESRP
avec 100% des ESRP engagés
dans la formation accompagnée**



Pour les personnes de + de 16 ans, BOETH et se formant dans le droit commun afin de sécuriser leurs parcours de formation

**14 équipes prestations
d'évaluation conseil**



Pour toute personne en situation de handicap, afin d'analyser la pertinence et la plus value d'une orientation vers des prestations de réadaptation professionnelle

La réadaptation professionnelle en Auvergne Rhône Alpes

Un site national : www.fagerh.fr

Toutes les offres de services, par spécificité, région, offre de formation, offre d'accompagnement... ainsi que les sites respectifs de chaque établissement



Des missions d'informations

Accueil individuel / collectif, pour des bénéficiaires en situation de handicap relevant ou pouvant relever de l'OETH



Des dispositifs spécifiques

- d'accueil et d'immersion (en amont des parcours)
- des prestations « tout type de handicap » / « spécialisés par type de handicap »
- des formations Travailleurs ESAT, prestations appel d'offre (emploi accompagné, PASS, Appuis spécifiques...)



Une nouvelle offre de service...

Questions et réponses

fagerh



Le dispositif de formation accompagnée (DFA)

fagerh



Le dispositif de formation accompagnée en ARA

- Un dispositif soutenu par l'ARS et la Fagerh



- Un dispositif engageant l'ensemble des ESRP de notre région



- Un déploiement homogène des prestations de formation accompagnée sur le territoire
- Un dispositif d'information et de veille appuyé d'une chargée de mission Fagerh

La prestation de formation accompagnée en ARA

C'est l'accompagnement médico-psycho-social et pédagogique d'un apprenant dans un process d'admission d'un OF de droit commun

Par l'ESRP le plus proche

Le bénéficiaire relevant d'une orientation CDAPH

Pour qui ?

- Toute personne Bénéficiaire de l'OETH
- De plus de 16 ans
- Inscrit dans un processus d'admission dans un OF
- Ayant un besoin d'adaptation et d'accompagnement médico-psycho-social

Les objectifs ?

- La sécurisation de son parcours, une meilleure probabilité de réussite
- Un choix de formation plus conséquent, puisqu'il ne se réduit pas à l'offre de l'ESRP
- Une formation parfois plus proche de son domicile

Les intervenants

Le référent de parcours

- Le référent du bénéficiaire (tout au long du parcours en fonction de ses besoins)
- Membre de l'équipe pluridisciplinaire de l'ESRP
- En charge de mettre en œuvre, organiser et articuler les accompagnements nécessaires à ses besoins
- Votre interlocuteur privilégié

L'équipe pluridisciplinaire :

- Des salariés de l'ESRP et ses confrères (expertise spécifique, ressources)
- Des professionnels autres, les plus en proximité de l'usager, «embarqués» par le référent de parcours

Quels accompagnements ?

Personnalisé



Coordonné



Multidimensionnel



Santé



Pédagogie



Social



Handicap



Insertion

Comment ça marche ?

1) Dans l'idéal :

- **Tous les protagonistes sont informés** de l'existence du DFA et de sa plus value :
 - Le futur bénéficiaire lui-même,
 - Les conseillers du RPE,
 - Les R. M. MDPH,
 - Les financeurs de formation,
 - Les organismes de formation.
- Le bénéficiaire est dans **inscrit dans un processus d'admission en formation** de droits commun
- La **CDAPH** a prononcé **une orientation vers les dispositifs de réadaptation professionnelle** et l'ESRP du département en a été informé

Comment ça marche ?

1) Toujours dans l'idéal :

- Une Prestation Evaluation Conseil (PEC) aura pu être mobilisée
- Les prises de contacts sont activées par l'ESRP avec le bénéficiaire, l'organisme de formation et par conséquent le référent H+ pour initialiser le plan d'accompagnement
- L'organisme de formation a la capacité de mettre à disposition ponctuellement, un bureau le temps des rencontres, de compenser les probables absences de l'apprenant du fait de ses rendez-vous avec ses accompagnateurs
- La RHF a également pu être sollicitée

Comment ça marche ?

2) Mais pour l'heure

Nous ne sommes pas encore au stade de la pleine connaissance par l'ensemble des protagonistes de cette nouvelle prestation. **Aussi chacun peut en être le vecteur d'information.**

Vous concernant en tant qu'OF et référent H+ :

A - Lors de la phase de recrutement

- Être le relais d'informations auprès de ses chargés de recrutements
- S'autoriser à aborder cette disposition avec le candidat durant la phase de sélection et pourquoi pas l'amener à prendre contact avec l'ESRP le plus proche

B - Lors du parcours de formation

- Être le relais d'informations auprès de l'équipe pédagogique, auprès de l'apprenant (déjà dans vos murs)
- Au regard de ses difficultés, vous pensez judicieux qu'il bénéficie d'un accompagnant spécialisé
- L'apprenant n'y voit à priori pas d'objection
- Vous contactez l'ESRP le plus proche de vous ou vous invitez l'utilisateur à le faire

Plusieurs cas de figures

L'apprenant		Préconisations d'actions à mettre en œuvre
OETH	Difficultés	
Non	Oui	Il doit relever de l'OETH : lui conseiller de contacter l'ESRP, la MDPH de son département ou les professionnels qui l'accompagnent. Ses besoins d'accompagnements doivent être évalués.
Oui	Oui	Contacteur l'ESRP le plus proche pour un accompagnement DFA (vous ou la personne).
Oui	Non identifiées	Ne pas se priver de l'informer de l'existence du DFA à titre de prévention.
Non	Non	Ne relève pas d'un accompagnement spécifique.

En synthèse, votre contribution

Informez vos apprenants ou futurs apprenants

Informez vos collègues de l'existence du DFA :

- Les chargés de recrutement pour « un autre regard »
- L'équipe pédagogique « pour une approche collective et concertée »

Être facilitateur de la sécurisation des parcours

Quelle différence avec la RHF ?

La RHF **accompagne les organismes de formation** pour penser et organiser leur accessibilité et celle de leurs formations et conseille son référent handicap afin de proposer des parcours de formation adaptés aux besoins et aux contraintes des personnes en situation de handicap.

Les ESRP **accompagnent les bénéficiaires** de formation inscrits dans un organisme de formation de droit commun et ayant des besoins médico-psycho-sociaux et pédagogiques.

Des périmètres peut-être encore bien à rendre visibles et des alliances de travail à promouvoir.

La prestation de formation accompagnée en ARA



Pour plus d'informations, appelez l'ESRP le plus proche



Les ESRP de la région ARA engagés !

1 ESRP La Mothe contact@crplamothe.com 04 70 06 80 55	2 ESRP Déficient visuel crdv-info@itinova.org 04 73 31 80 00	3 EPNAK Sud-Est contact.dfase@epnak.org 06 98 79 85 78	4 ESRP du Marand contact.esrp-marand@cappa-association.fr 04 73 39 40 40
5 LADAPT Rhône formation.rhone@ladapt.net et 04 72 71 59 76	6 COS CREPSE sould@fondationcos.org 04 77 57 54 05	7 ESRP ORSAC secretariat@esrp-orsac.fr 04 74 14 82 25	8 LADAPT Viriat peyrieu@ladapt.net 04 79 81 60 20
9 LADAPT AIN peyrieu@ladapt.net 04 79 81 60 20	10 AISP La Passerelle aisp@aisp74.asso.fr 04 50 64 04 00	11 AISP L'ENGLENNAZ aisp@aisp74.asso.fr 04 50 64 04 00	12 LADAPT Evian evian@ladapt.net 04 50 83 19 00
13 PAOFIP Grenoble contact.dfase@epnak.org 07 85 97 77 58	14 PAOFIP Villefranche contact.dfase@epnak.org 07 61 71 10 51	15 LADAPT SAVOIE saint-alban@ladapt.net 04 79 81 60 20	16 LADAPT Valence formation.accompagnee26@ladapt.net 04 75 75 45 95

Les prestations d'évaluation conseil

En soutien au DFA

fagerh



Les prestations d'évaluation conseil (PEC)

**Un nouvel outil des ESRP
au service du plus grand
nombre**

L'objectif ?

- Analyse de la pertinence et de la plus value d'une orientation vers des prestations de réadaptation professionnelle

Pour qui ?

- Toute personne en situation de handicap
- Ou présentant un risque d'incapacité à son poste

Par qui ?

- Le prescripteur peut être toute personne physique ou morale

Donc les
référénts
H+ !!

Les prestations d'évaluation conseil (PEC)

Des entretiens individuels

Durée adaptée de la prestation (d'une journée à quelques jours en fonction des besoins et des spécificités des établissements)

Un bilan co-construit avec la personne accompagnée puis transmis au prescripteur

Les prestations d'évaluation conseil (PEC)

Modules de base/socle commun à tout Établissement :

- Dimension santé/ handicap
- Dimension sociale
- Dimension professionnelle
- Dimension psycho-sociale

Modules complémentaires en fonction des besoins identifiés :

- Ergothérapeute
- Neuropsychologue
- ...

Questions et réponses

fagerh



Merci d'avoir suivi ce
webinaire !

fagerh



La réadaptation professionnelle : les personnes accueillies



41 ans d'âge moyen



57% présentent
2 pathologies et plus



43 % sont des femmes



80% sont éloignés de l'emploi
depuis plus d'un an



+ de 60% ont un niveau d'étude
≤ niveau 3